Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL135_2023-DE

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
5 décembre 2023

PRESENT(E)(S)

20

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIR(S)

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°135/2023

L'an deux Mil vingt-trois, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 5 décembre 2023, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme JOALLAND – Mme POULAIN – Mme BENTZ – Mme LOUIS - M. BABOUR - Mme BLANCHET – Mme BOUCHERON – M. BOSSARD – Mme KOUBA - M. LOUIS – M. MUTSHE - Mme BONNET – M. GAUTIER - M. DANGE –Mme GLAZIOU – Mme HANANE – Mme VANNIER – Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
Monsieur Paul GIRAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick GEFFROY
Monsieur David LE BORGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc LOUIS

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE

Tarifs 2024 du bar du Centre Culturel Pôle Sud

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL135_2023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2023

N°135/2023
7.2

Tarifs 2024 du bar du Centre Culturel Pôle Sud

Une augmentation de 6% a été calculée uniquement sur certains des produits pour lesquels l'augmentation permet à la carte de rester attractive et cohérente par rapport aux prix d'achat de ces mêmes produits. Il est par ailleurs proposé de ne pas augmenter le tarif des boissons sans alcool afin de les favoriser face aux propositions alcoolisés et de répondre aux objectifs de fidélisation et de convivialité avec les familles.

BAR	2023	2024
Boisson chaude, sirop	1,00 €	1,00 €
Boisson froide sans alcool (au verre ou btl)	2,00 €	2,00 €
Cidre (au verre)	2,50 €	2,80 €
Bière pression locale (25cl)/ verre de vin (12cl)	3,00 €	3,00 €
Bière bouteille (33cl)	3,50 €	3,70 €
Bière grande bouteille (75 cl)	9,50 €	9,50 €
PETITE RESTAURATION		
Mélange apéritif* / Soupe	2,00 €	2,00 €
Assiette apéritif ou sandwich **	3,50 €	4,00 €
Petite restauration*** (petite assiette)	5,00 €	5,50 €
Moyenne restauration**** (grande assiette)	8,00 €	8,50 €
Collation déjeuners sur scène, petits évènements médiathèque	Gratuit	Gratuit
Ptits Goûter + « évenements familiaux ou jeune public » (participants avec billets)	Gratuit	Gratuit
Buffet lor des vernissages	Gratuit	Gratuit

* Exemple: cacahuètes/olives/chips / partageable
** Exemple : tartinable (terrine ou autres + pain) / partageable
*** Exemple : saucisson à partager, pain, cornichon OU tartinable + mélange apéritif OU proposition spécifique / partageable
**** Exemple : tranches de saucisson + tartinable + mélange apéro OU proposition spécifique / partageable
>>>> sirop, jus, chocolat chaud, thé, café tisane, petits gateaux [le reste des propositions du bar, aux prix habituels]

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité acceptent l'augmentation des tarifs, au 1er janvier 2024, telle que présentée.

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE (Ille et Vilaine)

Philippe BONNIN